

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	2
Absent :	1
Votants :	18
Date de convocation :	15/11/2017

Séance du Lundi 20 novembre 2017 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY Janine BOUBEE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Jean-Charles MAGGIORANI, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** :

Géraldine DUTREY donne procuration à Gilbert PAGNON et Alexandre DENEITS à Claudine CARAYOL

**ABSENT** : Maryse LESCURE

**SECRETAIRE** : Christèle DEGRAEVE.

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 09 octobre 2017.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, avec une correction à apporter : 17 votants au lieu de 19.

**2- Décisions du Maire (J. Gaillard)**

**Décision n°2017-065 : Réparation de la structure métallique – Salle Polyvalente**

Les travaux de réparation des pieds de poteaux (structure métallique) de la salle polyvalente seront effectués par l'entreprise SA RECHOU, route de Bayonne 32190 VIC FEZENSAC.

Le montant des travaux s'élève à 4 608,00 € TTC.

**Décision n°2017-066 : Travaux de signalisation horizontale et verticale**

Les travaux de signalisation horizontale et verticale sont effectués par l'entreprise SAS LOUPIAS, Montesquieu, 82200 MOISSAC.

Le montant des travaux s'élève à 4 137,00 € TTC.

**Décision n°2017-067 : Travaux de faïençage – vestiaires du stade municipal**

Les travaux de faïençages des vestiaires du stade municipal seront effectués par l'entreprise SARL Marc LARY, 32300 L'ISLE DE NOE.

Le montant des travaux s'élève à 3 208,44 € TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

**3- Décision modificative Budget Assainissement (C. CARAYOL)**

La décision modificative inscrite à l'ordre du jour concernait un emprunt à taux révisable (crainte de dépassement des crédits prévus au budget). Ce n'est pas le cas. En conséquence, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **4- Modification du tableau des effectifs (J. GAILLARD)**

Monsieur ESPOSITO Maxime est actuellement en contrat emploi avenir d'une durée de trois ans depuis le 30 avril 2015. Ce contrat se termine donc à la fin avril 2018. Considérant la nécessité de maintenir l'effectif actuel du service technique, Monsieur le maire propose à l'assemblée la création d'un nouveau poste afin de pérenniser cet emploi.

P. SENTEX : c'est un poste supplémentaire ?

J. GAILLARD : oui.

P. NAUD : ce qui signifie l'augmentation de la masse salariale.

C. CARAYOL : les crédits ont été prévus au budget.

J. GAILLARD : augmentation du domaine « Espaces Verts ». Exigence accrue des administrés en matière d'entretien du village et de ces espaces verts. L'équipe actuelle est de 3 agents. Il est donc nécessaire de conserver cet agent qui par ailleurs donne entière satisfaction.

J. FAUBEC : il touche à tout, c'est un agent vraiment polyvalent.

P. NAUD : pourra-t-il tout faire ? Sera-t-il exclusivement aux espaces verts ?

J. GAILLARD : il est mentionné la polyvalence dans sa fiche de poste même si chaque agent a sa spécificité. Je vous propose également de revaloriser sa prime, puisqu'il ne bénéficie pas d'un régime indemnitaire (non titulaire). Cette prime était de 1 200 € en 2016 et nous n'avons pas délibéré pour 2017. Je vous propose de le revaloriser à 1 500 € en 2017 et 1 600 € proratisé pour les 3 mois de 2018.

P. NAUD : cela représente combien en plus dans le budget ?

C. CARAYOL : environ 25 000 € charges comprises.

P. SENTEX : les espaces verts coûtent chers. Il faut arrêter d'en faire.

J. GAILLARD : ces trois personnes se révéleront certainement insuffisantes dans l'avenir pour la gestion des espaces verts. Il faudra détacher certains autres agents pour aller vers ces tâches d'entretien, quitte à confier à l'entreprise d'autres prestations pour lesquelles nous ne sommes pas performants en régie.

J.M. BLAY : toutes les extensions d'urbanisation accroissent les espaces verts.

G. PAGNON : le « zéro phyto » augmente aussi la masse de travail. Il y a eu 8 emplois créés à AUCH.

P. SENTEX : La masse salariale qui augmente, le budget va craquer de partout. Il faut y penser à ça aussi.

C. CARAYOL : On pourra se poser la question au prochain départ en retraite pour savoir si l'on remplace ou pas. Toujours est-il que là nous prenons un jeune qui va remplacer, peut-être, un ancien.

**Mise aux voix : 1 Abstention (P. SENTEX). Accord des autres membres.**

#### **5- Mise à jour du zonage assainissement : mise à l'enquête (J. FAUBEC)**

Le zonage d'assainissement est un document établi au niveau communal, consistant à définir, pour l'ensemble du territoire de la Commune, le mode d'assainissement (collectif ou autonome). Le document actuel date de 1999. Considérant l'urbanisation de PAVIE depuis cette date, et la révision du P.L.U., Il est nécessaire de le mettre à jour. Ce document est indépendant du P.L.U. mais doit être mis en lien.

Les modifications sont mineures : La Tuilerie, le lotissement COLOMES et quelques « dents creuses ».

Le projet de dossier d'enquête publique est consultable par les conseillers.

Dans ce document, plusieurs scénarios sont étudiés pour des raccordements futurs.

J.M. REGNAUT : cette mise à jour tient compte de la future modification du P.L.U. Il n'y a pas de contradiction entre les deux documents (PLU et zonage assainissement).

J. FAUBEC / J.M. BLAY : non, ce sont deux procédures parallèles mais ces documents doivent être cohérents.

Il est proposé au Conseil l'adoption du projet de zonage assainissement et la mise à l'enquête publique.

**Accord à l'unanimité.**

#### **6- Rapport annuel du délégataire Service Public d'Assainissement collectif (J. FAUBEC)**

Monsieur FAUBEC fait part du rapport du délégataire pour l'année 2016.

Il est à relever :

- Assiette de la redevance – 7,3 % (baisse de la consommation).
- + 8 abonnés de plus (849 au total)
- Exploitation par VEOLIA notre fermier (1852 habitants desservis et 17 kms de réseaux).
- Programme d'entretien et de désobstruction (3 360 ml de collecteur curés, 5 branchements et 3 canalisations désobstrués, 445 ml de réseaux curés)
- Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement qui intègre certaines prestations du fermier.
- Démarche conjointe Mairie-Agence de l'Eau-CMA32 pour le contrôle des rejets des entreprises alimentaires et des garages.

Le prix de Service Public assainissement (évaluation sur la base d'une facture type de 120 m<sup>3</sup> consommés par an) : part du délégataire : 68,42 € (-012%), part communale : 236 € (inchangée), organisme public : 2940 (+2,08%). Prix du service au m<sup>3</sup> : 3,06 € / m<sup>3</sup> (constant).

J. GAILLARD : il faut relativiser le poids de la part du délégataire. La part la plus importante revient à la Commune.

P. NAUD : avec un délégataire, il semblerait que ce soit toujours plus cher qu'en régie.

J. GAILLARD : la question du retour en régie a été longuement étudiée avant la décision de déléguer ce service en 2012. Je vous mets au défi de faire la démonstration qu'à Pavie la gestion en régie serait moins coûteuse.

J. FAUBEC : Il y a eu en effet une étude comparative pour étudier les différents modes de gestion de ce Service Public.

P. NAUD : la régie serait intéressante à partir de quel nombre d'habitants ?

J. GAILLARD : à une échelle départementale ou intercommunale. Il est nécessaire d'avoir du personnel qualifié.

J. FAUBEC : 849 abonnés / 841 en 2015. Petite augmentation. L'assiette a bien baissé en 2015 puis a remonté. Tendence à la baisse de la consommation d'eau de tous les Paviens raccordés à l'assainissement collectif.

J. FAUBEC : ce rapport comprend une facture type a titre de comparaison évaluée à 120m<sup>2</sup> /an par abonné. A PAVIE, la dépense moyenne est de 100 m<sup>3</sup>.

P. NAUD : entre volume produit et consommé, connaît-on la différence ?

J. GAILLARD : cette différence est due en partie à l'entretien des filtres, la purge du réseau, la lutte contre l'incendie. La perte d'eau n'est pas forcément due à des fuites. Les fuites représentent quand même environ 15 à 20 % (réseau PVC qui ont en moyenne 35 ans).

J. GAILLARD : le fermier est tenu de réparer les problèmes ponctuels. C'est au propriétaire de renouveler, de rajeunir ce réseau.

J.C. MAGGIORANI : qu'en est-il du diagnostic ?

J. GAILLARD : Il a notamment pour but de repérer les parties défectueuses.

J.C. MAGGIORANI : détection des entrées parasites ?

J. FAUBEC : oui, les mauvais branchements également.

J. GAILLARD : un exemple l'illustre : le pluvial coule en permanence au Vieux Pont.

### **Le conseil prend acte du rapport.**

## **7- Convention de mise à disposition du logement avec le Secours Populaire (M.C. VERDIER)**

Ce point, déjà évoqué lors du précédent conseil, en question diverses.

Rencontre avec le Président du Secours Populaire a eu lieu le 20 octobre 2017.

Les conditions de la mise à disposition sont donc un loyer de 200 €, l'assurance et l'abonnement étant à la charge de l'association. Leur installation est prévue début décembre 2017.

La famille se compose d'un couple, deux enfants et de leur grand-mère.

J. GAILLARD : location avec l'accord de la mairie pendant 8 mois (remise en location aux enseignants). Cela permet de fixer une limite. On ne peut préjuger du destin de cette famille. S'ils restent, ils devront s'intégrer pleinement et la convention n'aura donc plus lieu d'être. On traite là la situation présente.

P. SENTEX : reconduction ?

J. GAILLARD : non cela n'est pas prévu par la convention mais un nouveau contrat est possible.

P. NAUD : l'entrée par portail rue Lamartine.

J. GAILLARD : oui et pour information, le portail sera rendu mécanique.

**Adopté à l'unanimité.**

### **8- Demande autorisation d'ouvertures dominicales 2018**

J. GAILLARD : retrait de l'ordre du jour. Cette demande est prématurée et nécessite l'avis de la communauté de communes. Les cinq jours autorisés dans l'année ne nécessitent pas l'accord de la communauté. Ce point sera rediscuté après l'avis de la communauté.

### **9- Convention d'affiliation d'approvisionnement de denrées alimentaires - cantine (J. BOUBEE)**

Le service de restauration scolaire réalise environ 35 000 repas/an et le coût des denrées alimentaires achetées est de l'ordre de 120 000€ annuellement. J. GAILLARD propose en conséquence de signer une convention avec le groupement d'Achat « APPRO VISION » dont le siège est à Perpignan.

Il précise que cette centrale d'achats est habilitée à passer des marchés publics ou accords-cadres pour le compte des établissements adhérents ce qui exonère la commune de le faire, compte tenu de la complexité pour monter la consultation, le cahier des charges plus particulièrement. L'intérêt d'une telle structure est de :

- se décharger des obligations de publicité et de mise en concurrence,
- profiter des prix avantageux obtenus grâce à la globalisation des achats,
- ne pas avoir d'engagement quantitatif,
- avoir des choix larges quasi identiques à ceux existants,
- permettre d'utiliser encore les prestations de certains fournisseurs,
- pouvoir se désengager à tout moment,
- avoir des prix nets de toute prestation avec une facture mensuelle.

Remise escomptée de l'ordre de 15 ou 20 %. Le choix des fournisseurs locaux est bien entendu conservé. Cela permettrait d'améliorer encore la qualité des repas servis à coût constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention d'affiliation.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10- Recensement de la population (C. CARAYOL)**

Le recensement général de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recrutement d'agents recenseurs pour 5 secteurs (un agent par secteur pour un maximum de 250 logements) à raison d'un contrat de travail d'un mois de 28 heures hebdomadaires (catégorie C – 1<sup>er</sup> échelon) Appel à candidatures (jusqu'au 11 décembre).

Désignation du coordonateur lors d'un précédent conseil qui sera rémunéré en heures supplémentaires.

### **11- Parc urbain de Fleurian : Vente du lot B1**

Monsieur le maire propose de formaliser la vente aux conditions suivantes :

Lot n°	adresse	Référence cadastrale	superficie	Nom de l'acquéreur	Prix de vente
8	8, placette Alain Fournier	BW113	705 m <sup>2</sup>	M. et Mme GAJAC	54 455,37 € HT soit 65 346,45 € TTC

Les frais relatifs à ces transactions seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire signale, pour information, qu'il signe la vente du lot B1 avec Monsieur BALAS le 21 novembre.

### Questions diverses :

### AGENDA :

- Prochain conseil municipal après le 19 décembre : RIFSEEP (arrêté paru pour application aux agents techniques) ; le Comité Technique du centre de gestion se réunit le 18 et son avis est nécessaire.
- Goûter des aînés : 13 décembre
- Noël des enfants des agents : 22 décembre
- Vœux à la population : 13 janvier
- Vœux aux agents : 17 janvier

Les médecins de Pavie ont commencé leurs consultations depuis le 06 novembre. La Commune a d'ailleurs aménagé l'extrémité de la rue de Marrast et de la rue du Repos pour plus de sécurité (marquage routier et plots pour le cheminement des piétons).

Le boulanger « Blé d'ici Pains d'antan » a également commencé ses activités le 20 novembre. Vente de pain les lundis et vendredis. Victime de son succès, à 11 heures il n'y avait plus de pain. L'accès se fait par la rue de la Guérite. Location du four deux jours par semaines pour l'instant. Il n'y a pas de baguettes, le four ne le permet pas.

P. NAUD : création d'un Stop rue du Vieux Pont : ça n'a pas de sens, la signalisation n'est pas lisible : succession de marquage au sol et de panneaux sur quelques mètres. Il y a eu déjà quelques accidents. Le Stop est trop haut. De plus, risque de bouchons, de pollution. A modifier. Pourquoi pas un radar ?

G. PAGNON : suite à des plaintes de riverains pour vitesse excessive.

C. DEGRAEVE : Il n'y a pas de signalisation du changement de signalisation. Je ne m'en suis aperçue qu'au dernier moment.

G. PAGNON : toujours la vitesse, ainsi que le stop rue du Moulin qui était mal placé. Ce sont les deux raisons qui ont motivé ce choix.

P. NAUD : je demande que ce soit enlevé.

J. GAILLARD : On a pris cette option, on réévaluera son efficacité.

P. NAUD : une conseillère est absente de façons récurrentes depuis un moment, sans procuration donnée lors des dernières réunions du Conseil. Pourrait-on la remplacer ?

J. GAILLARD : sa situation va s'arranger. Elle pourra être plus présente prochainement.

P. NAUD : le prochain conseil étant prévu après le 19 décembre, je souhaite d'ici-là qu'une commission scolaire ou inter commissions se réunisse pour débattre des rythmes scolaires. Je vais d'ailleurs devoir avancer le conseil d'école prévu le 13 mars car la décision doit être prise avant le 15 mars 2018.

J. GAILLARD : d'accord pour le débat en commission. Il serait souhaitable d'attendre le résultat d'évaluation du PEDT par la communauté.

P. NAUD : Il doit être évalué avant fin 2017. C'est ce qui a été dit.

J.M. REGNAUT : il faudrait que l'on parle clairement de ce que cela va coûter aux familles. Il faut avoir tous les éléments.

M.C. VERDIER : il n'y a pas que cela. Ça coûte de l'argent aux parents, mais pose aussi la question des emplois : peuvent-ils être menacés ? Baisse des heures de travail ?

P. NAUD : prochain conseil d'école avant les vacances de février pour laisser le temps de mise en place du nouveau régime éventuel.

J. GAILLARD : commission communautaire semaine prochaine avec cette question à l'ordre du jour

J.M. BLAY : attention aux conflits d'intérêt en tant qu'élus !

C. DEGRAEVE : Travaux route de Peyloubère. Des trous dans la voirie apparaissent et les accotements sont meubles. Cela devient dangereux car il y a risque de glissement de la route.

G.PAGNON : la tranchée était prévue au milieu, pas sur les accotements. Il est prévu un passage de la goudronneuse.

J. GAILLARD : l'entreprise doit l'entretien de la chaussée pendant 1 an. Nous demanderons à l'entreprise la reprise des défauts.

C.DEGRAEVE : il y a eu récemment un groupe de travail sur l'impact olfactif du centre de stockage Mouréous.

J. GAILLARD : je n'ai pas pu y assister et je n'ai pas eu de compte rendu de cette réunion pour l'instant.

C. DEGRAEVE : il n'y a pas de suppléant ?

J. GAILLARD : Non, et je ne sais si c'était prévu dans la constitution de ce groupe de travail.

J. GAILLARD : comité de suivi ISND en décembre. La commission communale se réunira un peu avant.

P. NAUD : inquiétude à la lecture du compte-rendu du conseil communautaire du 13 octobre. Le discours du Président est à prédominance financière (discours économique). La politique de l'enfance n'est pas définie dans ce discours. M. TRAMONT évoque le rôle des maires (et non des élus).

Grand Auch Cœur De Gascogne = Ville d'Auch. La frontière est encore floue.

Souhait de voir le maire conserver le même discours sur les rythmes scolaires. Combat des petites communes est difficile.

J. GAILLARD : je n'ai pas l'intention de changer de discours sur ce sujet.

P. NAUD : Remerciement à G. PAGNON pour son travail sur les économies d'énergie. Compte rendu du 16 novembre fait état des économies d'énergie envisagées par Grand Auch. Pavie pourrait-elle aussi aller dans ce sens ?

G. PAGNON : 2 choses différentes : certificat d'économie d'énergie et rénovation énergétique.

Le photovoltaïque sur toiture pour l'auto consommation : pas de gain important à attendre. Pour la production, il faut de la surface (Maison de la Culture ou projet de salle de spectacle). Problème de l'ABF dans le bourg (co-visibilité avec le Vieux Pont), pas de possibilité de stocker l'énergie (utilisation des bâtiments n'est pas continue) et difficile de rentabiliser l'investissement. Il faut avoir des sites à alimenter.

Concernant les certificats d'économie d'énergie, système de « cumac » (valorisation des certificats d'économie sur le marché), mais il faut faire l'investissement et ensuite revendre sur un marché spécifique.

J. GAILLARD : Nous essaierons d'étudier la possibilité de valoriser la toiture de la salle de spectacle.

P. NAUD : demande nettoyage du transformateur à côté de l'école (inscription taguée)

C. PECH : travaux à la Chapelle Notre Dame du Cédon sont programmés ?

J. FAUBEC : les travaux sont en cours et seront très bientôt terminés.

C. PECH : travaux de peinture au bout de la rue du Vieux Pont sont à terminer ? Il manque une bande « zébra » non peinte.

G. PAGNON : c'est dû à un réaménagement du stationnement.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00***